

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 07 AVR. 2017

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Caroline ARHUERO, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, cheffe du service des acquisitions et des commandes, centre national des arts plastiques, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Jacqueline ESTIMBRE, secrétaire de documentation de classe supérieure, chargée de la valorisation des patrimoines et correspondante régionale de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, direction régionale des affaires culturelles Occitanie, site de Montpellier,
- Monsieur Pascal RAIMBAULT, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, direction des fonds, département de la justice et de l'intérieur, Archives nationales, site de Pierrefitte – sur – Seine,
- Monsieur Florent TESNIER, chargé d'études documentaires, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles de l'Ile de France,

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Florent TESNIER, chargé d'études documentaires, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelle de l'Ile de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 AVR. 2017

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY 